

ABONNEMENT.

Année... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

ON s'abonne :
A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Mai 1881.

Chronique générale.

Le général Forgémol a adressé au ministre de la guerre la dépêche suivante :

Fernana, 17 mai, matin.

J'ai reçu, ce matin seulement, le rapport de M. le général Delebecque sur la journée d'hier, 16. La brigade Caillot s'est portée aux sources de l'Oued-Ben-Métir sans rencontrer de résistance.

De là, elle a poussé une reconnaissance vers l'est, jusque dans la vallée de l'Oued-Mzana, où quelques troupeaux et des tentes ont été enlevés et des gourbis détruits. La brigade Vincendon, restée à Debebsa, est en communication avec la précédente.

La brigade Galland est restée à Aindraham où le général Delebecque a fait venir six jours de vivres, afin de pouvoir rayonner dans toutes les directions autour de ce point dominant. La brigade Logerot est revenue à Fernana.

Trois fractions des Kroumirs, sur quatre qui composent cette tribu, ont fait leur soumission à M. le colonel Délpech.

D'après les renseignements indigènes, les populations avoisinant le Kef, principalement celles du sud de cette ville, se montreraient disposées favorablement pour l'administration française et fort peu pour obéir aux chefs investis par le Bey.

Pas de nouvelles du Kef. Aujourd'hui la brigade Vincendon doit exécuter une grande reconnaissance et un fourrage en avant de son bivouac.

Dans la direction de Tabarque, la brigade Logerot se rend à Schvia, à 4 kilomètres au nord de Souk-el-Kremis, et s'y ravitailler par le chemin de fer avant de se reporter dans les montagnes.

Le général Gaume se rend à Souk-el-Arba pour surveiller la vallée de la Medjer-

dah et les débouchés du pays des Kroumirs dans cette vallée. Le général Maurand sera demain, 18, à Mateur.

LA NOTE ANGLAISE. — Le Times a reçu de Paris la dépêche suivante :

« Lord Lyons a communiqué le 15 mai, à M. Barthélemy Saint-Hilaire, une note du gouvernement anglais demandant à la France, d'une manière amicale, de lui faire connaître ses intentions au sujet de Bizerte.

Dans sa réponse, M. Barthélemy déclare que la France n'a aucunement l'intention de dépenser les 450 millions qui seraient nécessaires pour l'amélioration du port de Bizerte sans recevoir quelque compensation ou en retirer quelque avantage.

La France, ajoute M. Barthélemy, a déjà 2,500,000 Arabes algériens toujours prêts à se révolter; elle ne veut pas y joindre les 4,600,000 Arabes de la Tunisie.

Sans prendre aucun engagement absolu, M. Barthélemy déclare que la France n'a pas la moindre idée d'annexion; il espère que l'Angleterre aura confiance dans ses déclarations.

Une dépêche du Standard dit au contraire :

« Nous avons des raisons de croire que Bizerte sera le point central de l'action française en Tunisie; des ingénieurs vont y être envoyés pour commencer les travaux destinés à rendre le débarquement plus facile. »

Le président du conseil et M. Constans, ministre des cultes, se sont rendus hier à deux heures à la commission de recrutement pour faire connaître l'opinion du gouvernement sur le service militaire appliqué aux instituteurs et aux congréganistes.

M. Ferry demande que les instituteurs et les séminaristes soient également traités. Ils feraient un an de service et ne seraient pas rappelés en cas de guerre. Le gouvernement repousse donc le contre-projet de M. Balue.

Une lettre d'Alger nous annonce que M. Albert Grévy est sur le point d'abdiquer ses hautes fonctions. D'après la lettre qui nous donne cette information, le bruit de ce changement se trouverait confirmé par le langage de plusieurs fonctionnaires du gouvernement civil. (Tablettes.)

Un agent confidentiel du Bey de Tunis est à Paris depuis quelques jours. Cet envoyé particulier est M. Gay, un commerçant marseillais, que l'on appelait aux environs de la Cannebière le Gay de Tunis. Ce Marseillais, improvisé diplomate de Mohamed-el-Sadock, a déjà eu une audience de M. Grévy, et a également été reçu par le ministre des affaires étrangères. Il attend pour repartir une nouvelle audience du Président de la République.

Un journal de Londres, le Daily Telegraph, dit que la France commet une erreur si elle croit que l'Angleterre voit avec indifférence le renouvellement d'une politique qui rappelle le premier Empire plus encore que le deuxième; d'une politique, qui, il y a deux générations à peine, provoqua une coalition de l'Europe entière contre une puissance agressive.

Cet acte de la France qui resserrera l'union des trois empereurs, qui a irrité l'Italie, indisposé l'Angleterre, peut devenir le germe d'une coalition encore éloignée, mais nullement impossible.

LE PROGRAMME ÉLECTORAL.

Dans ces derniers temps, deux systèmes ont été proposés pour la solution de cette importante question, et les débats qu'ils ont soulevés ont fait verser beaucoup d'encre, ce qui prouve que les solutions les plus simples ne sont pas facilement acceptées. L'Emancipateur de Cambrai a consacré à leur examen un remarquable article que nous allons reproduire pour éclairer nos lecteurs.

« Le premier système, dit la feuille cambrésienne, est préconisé par le Correspondant, le Français, le Figaro, et, dans une certaine mesure, par le Monde, auxiliaire inattendu pour le Figaro.

Et voici leur langage : « Groupons les honnêtes gens sur le terrain de la défense des libertés publiques, et, sans autre drapeau, sans autre affirmation caractéristique, marchons au scrutin en réunissant, comme au 14 octobre, les partisans de l'Union conservatrice », l'union étant impossible sur un autre terrain. »

Le second système a été exposé, dans un article magistral publié par l'Union de Paris, et adopté depuis par l'Univers, la Civilisation, la France Nouvelle, le Clairon, le Triboulet, sans compter soixante journaux de province.

Et voici la thèse de l'Union :

Rien ne sera fait pour le salut du pays, si on ne le délivre, non-seulement des républicains aujourd'hui au pouvoir, mais du régime lui-même, néfaste et anti-français. Dans ce but, il faut affirmer la nécessité d'un gouvernement qui puisse être substitué à la République, à savoir la Monarchie de M. le comte de Chambord, la seule qui subsiste après la réconciliation du 5 août 1873 et la catastrophe du Zoulouland; il faut former l'UNION MONARCHIQUE, en excluant personne, en y appelant tous les hommes de bonne volonté, et constituer ainsi le « parti de gouvernement » sur lequel s'appuiera le roi pour délivrer le pays. Mais cette affirmation monarchique est la condition essentielle d'une union efficace et véritablement salutaire.

Et maintenant, comparons :

Les premiers veulent « défendre les libertés publiques » et borner là leur programme.

Ne voient-ils pas que les libertés publiques ont toutes été confisquées, foulées aux pieds, étranglées par la République? Ne voient-ils pas que leur garantie la plus sûre est la restauration d'une autorité forte et respectée, incontestée parce qu'elle est soustraite aux caprices du nombre, mettant « la force au service du droit »? Ne voient-ils pas

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

CHAPITRE V

LA VIE A GRANDES GUIDES

On s'étonnera peut-être que Jean Renaud, transformé en vicomte d'Esparville, fût parvenu si rapidement à une situation relativement élevée dans le monde parisien.

Ces exemples ne sont pas rares au sein de cette grande ville où tant de moyens de réussir s'offrent au savoir-faire peu scrupuleux, à l'esprit d'intrigue et à l'ambition malsaine.

Il y a à Paris deux sortes de fortunes : celles qui se fondent lentement, sur la base solide du travail, et celles qui poussent rapidement, comme le champignon sur le fumier.

La mienne était de ces dernières.

En arrivant, j'étais bien décidé à réussir et à réussir en peu de temps; je savais que l'aplomb, l'art d'éblouir et de jeter de la poudre aux yeux, de savoir, suivant les circonstances, être insolent et obséquieux, le choix habile des relations et le ta-

lent de les utiliser sont des moyens qui atteignent souvent leur but.

J'avais peu d'argent, mais j'étais résolu à le risquer tout d'un coup, comme le joueur qui aventure son capital sur une seule carte; puis je comptais sur Henri, que mes conceptions émerveillaient.

Je commençai par dépouiller mon nom roturier, auquel je substituai celui de vicomte d'Esparville, et par remplacer mon costume provincial par des habits à la dernière mode, et j'étudiai le terrain sur lequel je devais opérer.

Il y a à Paris un grand nombre de gens moitié hommes du monde, moitié aventuriers, dont les ressources sont problématiques et dont les dépenses font rêver ceux qui savent combien l'argent coûte à gagner.

On ne leur connaît pas de fortune, pas de profession, et cependant ils ont un train de maison, se procurent les distractions les plus dispendieuses et éclaboussent de leur luxe ceux qui croient naïvement qu'on doit savoir limiter ses desirs à ses revenus.

Ils forment une tribu remuante, affairée, qui se renouvelle sans cesse, car c'est là surtout que la chute est près du triomphe, et que les météores disparaissent avec la rapidité des étoiles filantes.

On y trouve de tout : des fils de famille qui ont gaspillé la fortune laborieusement acquise par leurs parents, des caissiers infidèles, des seigneurs

étrangers dont nul n'a vérifié les titres, d'anciens fournisseurs transformés en marquis, des laquais américains parés des amoiries de leurs maîtres, des naïfs qui sont attirés par ce clinquant comme le papillon par la bougie où il va brûler ses ailes.

Ce monde barriolé et interlope fait du bruit, se tient sur la lisière du code pénal, qu'il lui arrive souvent de franchir, et occupe l'attention publique. Les sots l'admirent et l'envient, les personnes d'une conscience droite se tiennent soigneusement à l'écart, la police le surveille. Il se connaît, se rapproche, a des signes de ralliement, des endroits où il est sûr de se rencontrer.

Après quelque temps consacré à observer et à prendre position, je me préparai une occasion de me glisser dans cette société mêlée, et j'y entraînai Henri.

Je procédai d'abord prudemment, avec réserve, comme un homme qui n'a besoin de personne, et attend les avances sans se croire obligé d'en faire.

Je m'attachai sans affection à ceux qui me paraissaient plus en crédit, je calculai adroitement la souplesse et la complaisance qui pouvaient me servir sans me discréditer, et, comme en somme ces messieurs étaient tout disposés à accueillir les nouvelles recrues, comme le nom de vicomte d'Esparville sonnait bien à l'oreille, je fus agréé

sans trop de peine.

Henri fut effarouché par le côté suspect de ces nouvelles relations, et s'effraya de nos dépenses qui dépassaient notre budget; je lui répondis qu'il fallait bien faire des avances qui n'étaient après tout qu'un placement avantageux, et que pour récolter il fallait bien semer.

Quel grave reproche pouvait-il faire à nos joyeux compagnons? Aucun, si ce n'est d'entendre intelligemment la vie et de lui demander tous les agréments qu'elle comporte. Ils savaient les apparences, avaient une tenue correcte, prononçaient souvent le mot d'honneur et avaient des paroles sévères pour certains actes malhonnêtes; de quel droit leur aurions-nous demandé davantage?

J'avais l'art dangereux de manier le sophisme, de présenter sous l'aspect qui me convenait les hommes et les choses, de donner un semblant de vérité aux paradoxes les plus faux. D'ailleurs, les raisons que je donnais à Henri, je me les donnais à moi-même; car il ne faut pas croire que j'eusse l'intention arrêtée de fouler aux pieds les principes que mon père avait cherché à m'inculquer; il est rare qu'on arrive brusquement à l'infamie, on passe par une série de gradations, de transactions, de capitulations de conscience, jusqu'au moment où peu à peu on a tué en soi tous les scrupules. Il y avait surtout une excuse que j'employais souvent avec Henri et avec moi-même : Les autres le font

que, tant que la République demeurera le gouvernement de la France, même si elle vient à retomber aux mains des « conservateurs », le maintien des libertés publiques sera précaire et absolument problématique, en l'absence d'un pouvoir décidé à les respecter et capable de le faire ?

» Ne voient-ils pas qu'à reformer l'Union conservatrice, ils s'exposent à ramener les désastres dont chacun des essais ainsi dénommés a été invariablement suivi ? Veulent-ils renouveler, par exemple, l'échauffourée ridicule du 16 mai ?

» Ne voient-ils pas que tous les électeurs sensés leur poseront sans cesse cette compromettante question : « Conservateurs... de quoi ? » et cette autre : « Oui ou non, êtes-vous royalistes ? » Questions qui joueront d'emblée leur habile tactique.

» Ne savent-ils pas que déjà les « républicains conservateurs » ont rejeté leurs propositions d'alliance et que le Parlement, leur organe, a déclaré ne point distinguer entre les royalistes masqués et les royalistes s'affirmant tels.

» Enfin ne comprennent-ils pas que l'union qu'ils prétendent réaliser sur un tel terrain sera purement factice et essentiellement précaire ? Car les hommes qu'elle groupera, — si tant est qu'elle réussisse à en grouper, — s'entendront, à la vérité, pour détester les iniquités jacobines, protester contre elles, les dénoncer aux électeurs : ils ne s'entendront plus sur cette autre question, non moins capitale cependant : Que mettre en place ?

» Je le sais, les partisans de l'Union conservatrice prennent précisément texte de cette désunion politique des ennemis du pouvoir pour préconiser l'abstention et la neutralité sur la question gouvernementale, quoique chacun d'eux, pour son propre compte, se déclare royaliste.

» Mais il est évident qu'en cela ils manquent absolument de logique. Car, de ce que la vérité politique, — pourtant devenue si évidente, par une permission providentielle, — est encore méconnue d'un grand nombre, on doit conclure qu'il faut y amener ceux qui la méconnaissent, loin d'obliger ceux qui la connaissent à déclarer qu'ils ne la connaissent pas ! La première méthode serait du moins un progrès, la seconde ne constituerait guère qu'une reculade assurément désastreuse.

» Ignorez-vous qu'un des principaux arguments dont on use contre les royalistes pour refuser de s'unir à eux, c'est leur inaction, leur prétendu refus de s'affirmer comme un parti vivant, vivace, plein d'espoir et de résolution ? Laissez-les s'affirmer puissamment et vigoureusement à la face du pays, et les divisions que vous déplorez et que vous invoquez pour justifier votre système disparaîtront bientôt pour faire place à une union loyale, sincère, franche et véritablement durable, car elle s'appuiera sur un programme défini, avec un but déterminé.

» Au lieu de vous rebuter à la vue des désunions persistantes des « conservateurs », et d'entretenir ce mal en l'acceptant comme la base de votre système, entreprenez enfin d'y remédier. Tout le temps que

bien, pourquoi ne le ferais-je pas aussi ? Pourquoi aurais-je la prétention de savoir mieux qu'eux ? Argument absurde qu'on invoque tous les jours pour justifier des actes dont on devrait rougir.

En réalité, je n'étais pas fâché de me créer une sorte d'aveuglement volontaire, de fermer les yeux sur des périls que je ne voulais pas voir.

Je me gardais bien de me dire que la vie facile, c'est la morale facile, et que dans le milieu où je me lançais, on était trop avide de jouissances pour ne les demander jamais qu'aux moyens respectables.

Où aimait les fêtes et les plaisirs pour eux-mêmes, parce qu'on ne trouvait pas un meilleur emploi du temps qu'on ne savait pas consacrer au travail, on les recherchait aussi comme moyen de fortune ; c'était en dépensant beaucoup, avec une insouciance apparente, qu'on faisait croire à son crédit.

J'avais compris bien vite que si l'on me savait pauvre, je verrais bientôt le vide se faire autour de moi, et serais laissé de côté comme un être dont on n'avait rien à attendre.

Je m'ingéniais donc à paraître riche ; tout en vivant, quand j'étais seul, avec une parcimonie extrême, je menai en public un train qui faisait supposer un revenu cent fois plus considérable que n'était mon capital.

Cette dispendieuse oisiveté devait, suivant toute apparence, avoir une misérable issue ; je comptais

vous perdrez à déplorer ces divisions et à les perpétuer en fondant sur elles l'Union conservatrice, consacrez-le donc une bonne fois à montrer qu'elles ne sont pas fondées, qu'on ne peut être ni orléaniste, ni impérialiste, ni républicain-conservateur, ni indifférent en politique ! La démonstration certes est facile, et le spectacle quotidien des infamies, des sottises, des hontes, des inepties, des iniquités républicaines est le plus éloquent des arguments. Faites cela, et vous réaliserez cette union indispensable des honnêtes gens, inefficace si elle est fondée sur l'erreur, salutaire si elle est établie sur la vérité.

» Au lieu de dire que l'union est impossible sur un terrain gouvernemental, et d'en conclure à une union sur tout autre terrain mal défini, rendez l'union politique possible et vous aurez contribué à sauver le pays, que vous risquez de perdre une fois de plus en semant la division, comme vous le faites depuis tantôt deux mois dans les colonnes du Figaro et du Français. »

En un mot, peut-on être républicain, après le troisième essai de République que nous faisons, et sous lequel tant d'intérêts, de sentiments, de convictions sont froissés ?

Peut-on être impérialiste, alors que le dernier rejeton de cette dynastie a disparu d'une façon horrible, et dans des circonstances encore inexplicables ?

Quant à l'orléanisme, il n'y a plus à penser, les chefs de cette famille s'étant effacés d'eux-mêmes derrière le comte de Chambord.

Il ne reste donc plus que ce dernier, et s'il a été impossible de fonder une République, même aimable, sans républicains, il ne le serait pas moins de fonder la monarchie sans le roi. Aujourd'hui, les répulsions disparaissent ; tous ceux qui ont approché le comte de Chambord, — et ils sont nombreux, de toutes les opinions, — tous ceux qui ont pu apprécier son caractère loyal, qui ont lu ses écrits, savent qu'il est réellement l'homme de son temps, qu'il possède aptitudes, capacités, bon vouloir de relever la France, de rétablir sa prospérité. Les préjugés existent encore dans le peuple, mais ils sont entretenus chez ceux qui ne réfléchissent pas par la presse révolutionnaire, par les chefs de parti qui savent fort bien qu'ils égarent ceux qui les écoutent.

A l'occasion de ces controverses, le comte de Chambord a adressé la lettre suivante à M. Joseph de Carayon-Latour :

« Frohsdorf, le 11 mai 1881.

« Je vous remercie, mon cher Carayon, d'être intervenu avec votre franchise habituelle dans les tristes débats soulevés par des hommes de discorde, dont je ne veux même pas chercher à deviner les noms, et qui trouvent le moment propice pour jeter la division dans nos rangs.

» A tant de services que vous avez déjà rendus à la cause du droit, de la vérité et de l'honneur, vous ne pouviez en ajouter un plus grand que de faire justice, avec cette loyauté qui s'impose à tous et qui est le trait

sur la chance et sur les spéculations que je voyais réussir dans le monde que je fréquentais.

On jouait autour de moi, je jouais comme les autres, cela rentrait dans le rôle que j'avais accepté.

Les cartes me favorisèrent plusieurs fois ; un jour elles se tournèrent contre moi : je perdis mes derniers louis ; on me proposa de continuer ; l'honnêteté la plus élémentaire me l'interdisait, puis, qu'en cas de perte j'étais insolvable : mais il eût fallu avouer que j'étais un pauvre diable, je jouai ce que je n'avais pas ; ce fut mon premier acte d'improbité, dans l'acceptation la plus large et la plus élastique du mot.

J'affectais l'insouciance d'un beau joueur pendant que j'étais en proie à une anxiété poignante ; la fortune seconda la mauvaise cause, je regagnai ce que j'avais perdu avec une somme assez considérable en plus.

Ce résultat, qui eût fait monter la rougeur au front de mon père, eut des conséquences fâcheuses pour mon honnêteté.

Du moment que le sort semblait se mettre de complicité avec moi, je me crus autorisé à lui demander beaucoup, à en espérer beaucoup ; j'eus plus de confiance dans les calculs aventureux auxquels mes compagnons demandaient les ressources qu'ils ne voulaient pas chercher dans le travail.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

saillant de votre caractère, des nouvelles tentatives de désunion, dont la fidélité s'indigne, et que le vrai patriotisme repousse. Dans tous les temps, ces manœuvres de l'esprit de parti ont été sans dignité et sans grandeur ; à l'heure où nous sommes, vous vous croyez le droit de les qualifier plus sévèrement. Je pense comme vous, et suis de tout cœur avec vous.

HENRI. »

## Etranger.

AUTRICHE. — Vienne, 17 mai. — L'Autriche conseille au Sultan de ne pas écouter les avis de l'Angleterre et de ne pas soulever de graves complications en se brouillant avec la France. Le baron Calice doit faire entendre le langage de la modération au Pacha.

Le contrat signé par le Bey de Tunis avec la République française est regardé ici comme l'entière soumission de Tunis au gouvernement de France, et la continuation de l'œuvre commencée par l'Autriche avec l'occupation de la Bosnie, et par l'Angleterre avec l'occupation de Chypre. On croit voir que l'Italie a facilité la victoire française par une politique trop personnelle.

ITALIE. — Rome, 17 mai. — Confirmez ma dernière dépêche. Il n'y a pas eu de complot contre le roi. Quant à Sella, son ministère ne pourra pas tenir 24 heures contre les gauches. On ne parle rien moins que d'une expédition contre Tripoli, mais on cherche un prétexte. Aucune entreprise ne serait aussi populaire. La question d'Orient, loin d'être terminée, ne fait que recommencer.

Florence, 18 mai.

On assure que le nouveau cabinet Sella est définitivement formé et que la liste en sera soumise au roi ce matin, à dix heures. On cite parmi ses membres le général Robilant pour la guerre, l'amiral Brin pour la marine, et M. Luzzati pour l'agriculture et le commerce.

Rome, 18 mai.

Situation très-grave. — Un grand nombre de préfets ont envoyé leur démission. Les nouveaux ministres prêteront serment demain. L'extrême gauche a décidé d'adresser un appel au peuple. Le bruit court que M. Canzio est parti pour Caprera afin d'accompagner le général Garibaldi sur le continent.

Milan, 18 mai.

Une grande manifestation populaire a eu lieu hier soir. Une foule immense a parcouru les rues en criant : A bas la droite ! A bas le ministère de la réaction ! Vive la République ! La troupe a chargé le peuple ; il y a eu des blessés et des arrestations. La garnison a été renforcée. On craint ce soir des troubles plus sérieux.

ANGLETERRE. — Le chef du Foreign-Office a envoyé des instructions précises à lord Lyons pour qu'il explique à M. Barthélemy Saint-Hilaire que le cabinet de Londres ne peut s'empêcher de reconnaître que la convention tunisienne, pour être valable, a besoin de recevoir la ratification de la Porte.

Le Sultan paraît très-déterminé à maintenir ce qu'il considère comme son droit et son devoir. Les paroles textuelles qu'il a prononcées à ce sujet sont :

« Tomber pour tomber, j'aime mieux tomber avec honneur que sous le mépris du monde musulman ! »

Lord Granville déclare en outre que l'opinion publique en Angleterre est profondément irritée contre la République française et que, dans ces circonstances, il se voit obligé de demander de nouvelles explications à M. Barthélemy Saint-Hilaire.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 mai.

La séance est bien meilleure que celle d'hier. Notre 3 0/0 ouvre à 120.12 1/2 et s'élève à 120.20. On fait 87.40 et 87.50 sur l'amortissable. L'italien s'élève à 91.20.

La tenue des valeurs de crédit est excellente. La Banque de France cote 5,550. L'action du Crédit foncier cote 1,720. Les achats du comptant sont très-nombreux sur ce titre. D'un autre côté, les relations de l'établissement avec le public continuent à s'étendre. On est à 745 sur le Crédit foncier d'Algérie.

Les transactions sont très-suivies sur les obligations de 100 fr. 5 0/0 de la Rente Mutuelle. Leur prime de remboursement croit par périodes de cinq ans. L'action du Crédit mobilier est au contraire très-recherchée à 745. Le Comptoir d'es-

compte reste aux environs de 1,020. On fait 1,200 sur la Banque de Paris.

La Banque nationale continue à s'élever irrégulièrement ; on est à 725. Demain a lieu la souscription à l'emprunt de 400 millions de francs en faveur du gouvernement de Hongrie, et affecté au remboursement de l'emprunt 6 0/0 or. Les titres sont porteur, au change de 25 fr. pour 10 florins.

On est ferme au-dessus de 600 sur la Banque trielle émise par cette Société de Rente industrielle. La Société générale française de Crédit a été de 65 fr. — La Société générale pour l'avancement de l'industrie a été de 62 fr. — C'est demain que la Société du Crédit industriel met au concours l'hypothèque créée par la Société de chemins de fer de Madrid à Cacerès et au Portugal. Ce titre est remboursable à 500 fr. ; il rapporte 15 fr. d'intérêt, et il est mis en vente à 303.75.

La Compagnie auxiliaire des chemins de fer est en cours de placement de 500 fr. rapportant 20 fr. au prix de 392.50. Ce placement offrant des garanties de premier ordre ressort à 5.12 0/0.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le sieur Leroux, qui paraissait hier en Cour d'assises sous l'accusation d'abus de confiance, a été acquitté. C'est l'affaire de cette session qui intéressait le plus le public saumurois en raison des circonstances qui ont valu deux mois de prévention à Leroux et des personnes qui devaient être entendues comme témoins.

Nous donnerons demain le compte rendu de l'audience.

## Cour d'assises de Maine-et-Loire.

Audience du 17 mai.

Affaire Adolphe VIAU, voisi qualifié, Marie-Victorine Pothier, femme VIAU, recel.

Ministère public : M. Bernard, avocat général. Défenseurs : M<sup>rs</sup> Laguette et Lelong (Rene).

Affaire Joseph-Jean LAMBERT, complicité de vols.

Défenseur : M<sup>r</sup> Rondeau.

Trois inculpés sont au banc des accusés. L'un, Viau, ouvrier couvreur, est né au May, le 13 mars 1850 ; l'autre, sa femme, est née à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 2 octobre 1854 ; le troisième, Joseph Lambert, journalier, est né à Beaufort, le 2 mars 1850, tous les trois demeurant à Saumur.

Viau et Lambert sont repris de justice et accusés de vols qualifiés ; la femme Viau est poursuivie comme receleuse des vols commis.

Le 31 janvier 1881, le sieur Lambleu, cultivateur aux Granges, commune de Saint-Lambert-des-Levés, trouvait la porte de son poulailler ouverte et constatait que neuf poules lui avaient été enlevées dans la nuit.

Dans la même nuit, des malfaiteurs s'étaient introduits chez son voisin, le sieur Deschamps, propriétaire. Après avoir ouvert la porte du jardin avec une fausse clef, ils avaient brisé un carreau de la fenêtre et s'étaient introduits dans un pavillon et y avaient dérobé un certain nombre de bouteilles de vin et d'eau-de-vie et divers objets, tels que linge, vaisselle et cartouches.

Peu de jours après, le sieur Bouton, propriétaire à Saumur, constatait la disparition de 200 échalas d'un champ de vigne clos de murs, lui appartenant.

La police recherchait les auteurs de ces vols, lorsque, dans la nuit du 7 au 8 février, deux lapins furent volés au sieur Trudeauu, propriétaire à Saumur, rue des Moulins.

Les soupçons se portèrent sur deux repris de justice, les nommés Viau et Lambert, qui avaient été vus, la veille, rôdant autour de l'habitation de Trudeauu.

Une perquisition faite au domicile de Viau amena la découverte d'un lapin vivant que le sieur Trudeauu reconnut pour lui appartenir.

La police y trouva également une certaine quantité d'échalas et plusieurs des objets soustraits au sieur Deschamps. Les échalas furent reconnus par Bouton, et Viau avoua les lui avoir volés, ainsi que les objets dérobés au sieur Trudeauu.

L'information établit que ces vols avaient été commis de concert avec Lambert et que la femme Viau s'en était rendu complice, en recelant la plupart des objets volés.

De plus, il pése encore sur Lambert une autre charge : étant au service de Guillaume, marchand de poisson à Saumur, il aurait volé à son patron une quantité considérable de poisson, qui aurait été vendue par Viau et sa femme à leur profit commun. C'est sous ces recommandations que ces trois in-

Intéressants personnages se présentent devant MM. les Jurés.

Tous ces faits sont avoués et reconnus par les deux accusés Viau et Lambert, mais la femme Viau proteste contre l'accusation de recel qui lui est imputée, et elle ignore absolument d'où provenaient les victuailles et le linge, la vaisselle, les échelas apportés par son mari. Elle reconnaît bien qu'il avait l'habitude de sortir le soir, de passer souvent même la plus grande partie des nuits dehors, mais elle ne sait pas où il allait, son mari ne lui a jamais dit et cela ne la préoccupait pas autrement. D'ailleurs, lorsqu'elle voulait se permettre de faire des observations à ce sujet, son mari lui imposait silence et lui faisait des menaces devant lesquelles elle était obligée de se taire.

Bien que la valeur des vols ne soit pas d'une grande importance, M. l'avocat général n'en demande pas moins au jury un verdict de culpabilité, le passé des accusés étant déplorable et de nature à ne pas leur mériter le bénéfice des circonstances atténuantes.

Il ne s'oppose pas à ce que les jurés admettent pour la femme Viau des circonstances atténuantes, tout en maintenant la complicité de recel.

Les défenseurs des accusés s'efforcent d'atténuer la gravité des faits qui leur sont reprochés, et ne mettent pas en doute que le jury leur accordera, dans une large mesure, les circonstances atténuantes.

Quant à la femme Viau, c'est un acquittement que son défenseur demande, et il est bien certain de l'obtenir.

Après le résumé de M. le président, le jury rapporte, en ce qui concerne Viau et Lambert, un verdict affirmatif sur toutes les questions, sans aucune circonstance atténuante, et un verdict négatif en ce qui concerne la femme Viau.

La Cour condamne Viau et Lambert chacun à cinq ans de travaux forcés, et ordonne que la femme Viau sera mise en liberté immédiatement.

Votes de nos députés. — Scrutin sur l'ajournement de la discussion du projet de loi portant modification de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée (adopté par 333 voix contre 108).

Ont voté pour: MM. Benoist, Berger, Durfort de Civrac, comte de Maille, de Soland;

A voté contre: M. Maillé;  
N'a pas pris part au vote: M. Louis Janvier de la Motte.

Le Mémoire présenté par les plus imposés de la commune des Ulmes à M. Assiot, et relatif à l'administration de cette commune, étant resté sans réponse, ceux-ci viennent d'adresser la lettre suivante à M. Schnerb, afin d'obtenir satisfaction à leur réclamation:

Les Ulmes, le 11 avril 1884.

M. le Préfet du département de Maine-et-Loire, président du Conseil de préfecture.

Monsieur le Préfet,

Le 3 décembre dernier, nous, soussignés, Jahan Henri, Beaumont Denis, Abraham Jacques et Noutreau-Sebille, agissant comme contribuables de la commune des Ulmes, avons fait notifier à votre prédécesseur, en sa qualité de président du Conseil de préfecture, par M. Girault, huissier à Angers, un Mémoire par lequel nous demandions au Conseil de vouloir bien enjoindre à M. Sebille, maire des Ulmes, de justifier de l'emploi de fonds communaux se montant à 46,000 fr. environ, portés en dépenses dans ses comptes administratifs sous le titre de dépenses non prévues au budget primitif, et cela depuis l'année 1874 inclusivement.

Ensuite, et le 8 janvier 1884, par lettre recommandée, nous lui avons adressé un second Mémoire par lequel nous réclamions qu'il soit en outre demandé compte à M. Sebille d'une somme de 2,000 fr. environ.

Veillez, Monsieur le Préfet, prendre connaissance de ce Mémoire, dont vous trouverez ci-joint une copie. Vous y verrez comment, en trompant le Conseil municipal et les plus imposés, le Maire des Ulmes était arrivé à faire voter, pour insuffisance de revenus, des impositions extraordinaires écrasantes, et comment, à l'aide de mémoires fictifs et d'ordonnances sous des noms supposés, ce magistrat municipal touchait directement chez le percepteur des sommes relativement importantes, c'est-à-dire la moitié environ des revenus communaux.

Puis cet argent, que le maire se faisait remettre par le percepteur en présentant de faux mémoires que l'adjoint a avoué avoir fabriqués lui-même, et des mandats quittancés avec de fausses signatures, était dépensé sans contrôle.

M. Sebille a ainsi touché, depuis 1874, 48,000 fr. environ. Toutes les dépenses ordinaires et obligatoires étant en grande partie payées en dehors de cette somme, nous avons recherché, parmi les dépenses extraordinaires, de quelle manière elle avait pu être employée. Nous ne trouvons que 7,000 fr. de dépenses extraordinaires. Nous ajoutons 3,000 fr. pour des dépenses que nous ne connaissons pas, mais qui à la rigueur ont pu être faites dans l'intérêt de la commune.

Il reste donc 8,000 fr. dont personne ne connaît l'emploi. Cette somme a-t-elle été dépensée dans l'intérêt de la commune? C'est ce que les contribuables ont le droit de savoir. On est étonné que le sieur Sebille ne puisse présenter aucun compte. Bien plus, il a refusé à deux contribuables, au mois de décembre dernier, de leur communiquer les budgets et les comptes de la commune, que tout contribuable a le droit de se faire présenter aux termes de l'art. 69 de la loi de 1837. Quel motif le maire a-t-il donc pour violer ainsi la loi?

En somme, jamais on ne s'est trouvé en face d'abus et de scandales aussi criants. Aussi nous avons confiance dans votre justice et dans celle du Conseil de préfecture, et nous pensons que très-prochainement il sera donné à cette affaire la suite qu'elle comporte. Nous vous prions de vouloir bien nous en informer.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

JAHAN, Henri. ABRAHAM, Jacques.  
BEAUMONT, Denis. NOUVEAU-SEBILLE.  
Contribuables aux Ulmes.

Cheffes. — On annonce, dit le Journal de Maine-et-Loire, que quelques scènes de tumulte auraient eu lieu à Cheffes à la suite de l'acquittement de Bezie. L'un des témoins aurait été hué dans les cabarets.

BAUGE.

Le dimanche 5 juin, aura lieu à Bauge un grand festival auquel prendront part 400 musiciens.

Cette fête commencera par une distribution de secours aux indigents et se terminera par un feu d'artifice.

ANGERS.

Deux étudiants de la Faculté catholique de droit d'Angers viennent de subir avec succès les épreuves du premier examen de doctorat en droit, devant la Faculté de Caen.

M. Ernest Jac, fils de M. le premier président de la Cour d'appel d'Angers, a été reçu avec toutes boules blanches et éloges.

M. Paul Coulbault a été reçu avec quatre boules blanches et une rouge.

Des grandes fêtes vélocipédiques seront données au Jardin du Mail par le Vélo-Club d'Angers, sous le patronage et avec le concours de la municipalité, les jeudi 26 et dimanche 29 du mois courant.

NANTES.

Nous lisons dans l'Union bretonne :

« L'interdiction des processions, prononcée par M. le maire, est si contraire au sentiment public que, parmi les signataires des protestations dont nous avons parlé, on rencontre jusqu'à des israélites. »

TOURS.

Les conférences militaires qui ont lieu en ce moment à la Préfecture, sous la présidence et la direction de M. le général de Galliffet, ont pour objet l'exposé et l'étude de nouvelles évolutions de cavalerie qui seront exécutées dans les grandes manœuvres de cette année. Ces conférences ayant un caractère absolument privé, nous ne pouvons entrer dans aucun détail.

Il paraît que, contrairement au bruit qui avait couru, elles ne seront pas suivies, quant à présent, de manœuvres dans les environs de Tours. (J. d'Indre-et-Loire.)

Nous trouvons encore dans le Journal d'Indre-et-Loire les lignes suivantes, à propos de la foire :

« Les journaux de Paris donnaient samedi le texte d'une circulaire, enjoignant à qui de droit d'empêcher dans les foires, endroits publics, etc., les jeux de bonneteau, tourneviere, roulettes et autres.

« Si vous voulez voir comment les ordres sont exécutés, allez à la foire de Tours, et là vous verrez fonctionner une charmante roulette. Seulement on joue des cigares... quand il y a un képi d'agent de ville dans les environs; et puis après... attendez et vous verrez.

« La roulette, à Monaco, a pour elle un trentième de chance, celle-ci a environ 100 pour cent.

« Et cela s'adresse à la classe moyenne et pauvre.

« C'est charmant!

« Une autre chose navrante est celle-ci :

« Deux pauvres chiens, doux comme des moutons, sont attachés derrière un treillage; alors s'introduit derrière ce treillage une sorte de phénomène en rupture de bocal, qui frappe, bouscule ces pauvres bêtes jusqu'à ce qu'elles crient et hurlent, ceci à seule fin de prouver leur férocité. Pensez donc que ces pauvres bêtes, tatouées chaque matin au pinceau, sont le produit (incestueux sans doute) d'un chien et d'un léopard (ou animal de ce genre), et tout venant d'une île hollandaise qui doit être entre Foking et Curacao, probablement.

« Mais les animaux féroces, ce sont ceux qui montrent cela, ceux qui vont le voir, et ceux qui, pouvant l'empêcher, ne le font pas... »

SAINT-NAZAIRE.

On lit dans l'Etoile, d'Angers :

Nous recevons d'un de nos amis, habitant depuis quelques jours à Saint-Nazaire, une lettre dont nous transcrivons textuellement le passage suivant :

« Notre ville reprend difficilement son assiette ordinaire. Les esprits, loin d'être calmés depuis ces fêtes dont tous les journaux ont parlé, après les incidents incroyables qu'ils ont signalés et les singuliers oublis commis par M. le ministre des travaux publics, sont encore en ébullition, et un fait tout récent vient d'accroître cette effervescence.

« Hier, M. Bord, l'intelligent et infatigable entrepreneur — non décoré — qui, sous la direction d'un ingénieur éminent, doublé d'un écrivain très-distingué, M. Pocard Kerviler — un affreux clercal — a mené à bonne fin, au prix de travaux qu'il faut avoir suivis pour le juger, l'œuvre immense de la construction du bassin de Penhoët, hier, M. Bord a dû, aux applaudissements de tous, livrer une véritable bataille pour empêcher un navire PRUSSIEN, nommé HOHEN-ZOLLERN... d'étréner son bassin! Grâce à ses manœuvres, à ses injonctions, à ses prières, à ses menaces, à ses démarches, un trois-mâts norvégien, qui, lui aussi, voulait entrer, à e le temps d'arriver, de faire un mouvement tournant, de couper la ligne stratégique de l'ennemi, et ce sont les couleurs scandinaves qui ont flotté les premières sur notre splendide bassin.

« Ainsi, sans l'énergie et la tenacité patriotiques d'un vil réactionnaire, la Prusse, avec le Hohenzollern entrant la première, drapeau développé, dans le bassin de Penhoët! C'est la Norvège qui a eu cet honneur. M. Bord n'a rien pu faire de plus, mais tout bon Français lui sera reconnaissant, comme tout Saint-Nazaire l'a déjà remercié. « Ah! répondait-il, encore très-ému, à ceux qui sont allés lui serrer la main : si j'avais eu là un navire français!... » — Au fait, me direz-vous, où donc est dans ce bassin la marine marchande de la France? Parmi tous ces pavillons, norvégiens, prussiens, anglais, américains, italiens, où donc est le pavillon français, qui couvrait jadis tous nos bassins et toutes les mers du monde? La marine française! Hélas!... Ce qu'ils en ont fait? demandez-le donc à la Chambre des députés, au Sénat, et à messieurs les ministres de la marine de la République... française! »

Faits divers.

Une explosion de grisou a eu lieu à Roche-la-Molière, arrondissement de Saint-Etienne (Loire). Huit cadavres ont déjà été

retirés, et l'on croit qu'il s'en trouve d'autres.

On annonce d'Epernay la mort de M. Moët, chef de la célèbre maison de vins de Champagne Moët et Chandon. Son nom s'éteint avec lui. Il laisse une fortune de plus de trente millions.

Théâtre de Saumur.

Tournée littéraire et dramatique (troupe parisienne).

DIMANCHE 22 mai 1884.

SEULE REPRÉSENTATION DE L'IMMENSE SUCCÈS

CHIEN D'AVEUGLE

Pièce nouvelle en 5 actes, de MM. Malard et Tournay.

M<sup>lle</sup> CROSMIER remplira le rôle de Jeanne de la Barre.

Les autres principaux rôles seront joués par M<sup>lle</sup> Jane Genat, M<sup>lle</sup> Feron, MM. Halphen, Adam, Perrault et Bertelot.

M<sup>lle</sup> COSTE, ancien professeur à Paris, attachée pendant 15 mois à l'établissement de M<sup>lle</sup> Mathieu, qu'elle a remplacée pendant cinq mois, a l'honneur d'informer les dames de Saumur qu'elle ouvrira le 4 juin prochain, 5, rue de la Chousterie, des cours pour enfants et jeunes filles d'après la méthode Lévy.

M<sup>lle</sup> COSTE continuera, comme précédemment, à donner des répétitions particulières.

Il a été perdu UNE CHIENNE tachée blanc et orange, ayant nom « Mirza ». Elle porte un collier au nom du propriétaire. Prière de la ramener chez ce dernier. Il y aura bonne récompense.

N'ACHETEZ RIEN sans réclamer de vos Fournisseurs des COUPONS COMMERCIAUX C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et C<sup>ie</sup>, 18, rue Beaurepaire.

Les Directeurs de la MAISON DU PONT-NEUF Paris Rue du Pont-Neuf

adressent gratis et franco l'Album et toutes les gravures de modes.

PRINTEMPS et ÉTÉ 1884

contenant toutes les séries de vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, avec moyen de prendre mesure soi-même.

QUELQUES EXPLIANTS DU CATALOGUE :

PARDESSUS complet, drap noir... 15 19 22

VÊTEMENTS complets, drap noir... 29 35 40

HABILLEMENTS complets, drap noir... 35 42 48

VÊTEMENTS complets, drap noir... 9 75 12 15

1<sup>re</sup> COMMUNION Vêtement complet, drap noir... 10 12 15

COSTUMES enfants, drap noir... 5 7 9

Expédition franco de port dans toute la France à partir de 25 francs

Tout vêtement expédié ne contenant pas, l'argent en est retourné de suite par mandat-poste

DEMANDEZ LE CATALOGUE AUX DIRECTEURS DE LA

Maison du PONT-NEUF, PARIS

SANS SUCCURSALES

Plus d'ASTHME SUFFOCATION et TOUX Indication gratis franco. Ecrire à M. le C<sup>ie</sup> CLERY à Marseille.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes,

nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, d'orties, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalschiere est la nourriture par excellence qui, seule suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalschiere. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de

foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.  
 Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalschiere. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).  
 N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.  
 Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.  
 Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalschiere qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.  
 Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALSCHIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALSCHIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONNARD, Besson, successeur de TEXIER; J. Roussin, pharmacien et épiciers. — Du BARRY et Co (Londres), 8, rue Castiglione, Paris.  
**LES FRÈRES MAHON**, médecins spécialistes « obtiennent mille guérisons par an, de maladies de la peau et du cuir chevelu, de dartres, démangeaisons, chute des cheveux, de la dernière Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôts à Saumur, à la pharmacie GABRIEL. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.  
 P. GODDT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 MAI 1881.											
Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 95	» 05	Comptoir d'escompte	1030	» »	C. gén. Transatlantique	586 25	1 25	Canal de Suez	1890	10
3 % amortissable	87 25	» 25	Crédit Foncier colonial	635	» »	Canal de Suez	1890	10	Société autrichienne	740	5
3 % amortissable nouveau	86 60	» 20	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1720	25	OBLIGATIONS.					
5 %	114 50	» 25	Obligations foncières 1877	356 50	» »	Est	390	» »	Est	390	» »
5 %	119 90	» 15	Obligations communales 1879	438	» »	Midi	391 5	» »	Midi	391 5	» »
Obligations du Trésor	514	» »	Obligat. foncières 1879 3 %	456	» »	Nord	390 25	» »	Nord	390 25	» »
Obligations du Trésor nouvelles	520	» »	Soc. de Crédit ind. et comm.	755	» »	Orléans	392	» »	Orléans	392	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	336	» »	Crédit mobilier	747 50	2 50	Ouest	387	» »	Paris-Lyon-Méditerranée	390	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	» »	Est	805	22 50	Paris-Grand-Ceinture	385	» »	Paris-Bourbonnais	389	» »
— 1865, 4 %	520	» »	Paris-Lyon-Méditerranée	1720	13 75	Canal de Suez	568	» »			
— 1869, 3 %	401	» 1	Midi	1265	15						
— 1871, 3 %	397	» »	Nord	1915	27 50						
— 1875, 4 %	511	» 1	Orléans	1405	11 25						
— 1876, 4 %	512	» 2	Ouest	855	2 50						
Banque de France	5525	» 25	Compagnie parisienne du Gaz	1540	» »						

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(S'arrête à Angers)
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir,
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus (S'arrête à Angers).
10 — 37 —	

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir,
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**  
 Aux enchères publiques,  
 Après faillite,  
**D'UN IMPORTANT MATÉRIEL**  
 Pour la fabrication de vins mousseux,  
 Ainsi que des  
**MOBILIER ET MARCHANDISES**  
 A Saint-Hilaire-Saint-Florent,  
 près Saumur.  
 Le dimanche 29 mai 1881 et jours suivants, à une heure de relevée,  
 Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur.

**DÉSIGNATION.**  
 MOBILIER: Meuble de salon en acajou, salle à manger en vieux chêne;  
 Bois de lit, literie, couvertures, armoires, commodes, chaises, fauteuils, rideaux, glaces, pendules, tableaux, tables diverses, secrétaire, bibliothèque;  
 Une très-belle table, un bahut et une bibliothèque, ces trois derniers objets en vieux chêne sculpté et très-remarquables;  
 Linge de corps et de ménage, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine cuivre et fer battu, fourneau économique, vestiaire, livres, deux bureaux, un coffre-fort, deux fusils, divers articles de bureau et quantité d'autres objets.  
 MATÉRIEL: Machines à agraffer, à boucher, à ficeler, à déboucher, pompes à soufrier, chantiers, pupitres, une bascule, lampes, trois grands foudres, grande quantité de tonnes et autres fûts vides, meules, enclume, colombe et outils de tonnelier, et autres articles de cave, établi de menuisier, outils, tour et ses accessoires;  
 Un camion, une charrette, une américaine, deux harnais.  
 MARCHANDISES: 50 kilogrammes étain blanc, feuilles et capsules en étain, bouchons neufs et vieux, papier d'emballage, enveloppes de paille, cire, cercles-feuillards, caisses, etc., etc.;  
 Environ 6,700 bouteilles vides;  
 16,972 1/2 bouteilles vides;  
 Vingt-deux tonnes de vin de tirage, de 350 litres l'une;  
 9,190 bouteilles de vin rouge pointé;  
 3,533 1/2 d' »  
 Une pièce contenant 700 litres vin rouge;  
 Deux autres pièces de vin rouge;  
 350 litres de vin de Narbonne, vieux;  
 660 litres vin rouge vieux;  
 Trois barriques et deux hectos vin blanc;  
 Une barrique vin de Vouvray;  
 Vermouth de Turin; fine champagne, fins bois, liqueur de tirage, liqueurs diverses, etc., etc.;  
 Le tout dépendant de la faillite du

sieur Frédéric Gratien, négociant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur, et à la requête de M. Ludovic Proust, syndic de ladite faillite.  
 Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.  
 Le commissaire-priseur chargé de la vente,  
 THUBÉ.

NOTA. — Les vacations du dimanche 29 et lundi 30 seront consacrées à la vente du mobilier et menus articles de cave, s'il y a lieu,  
 Et le mardi 31, à deux heures de relevée, commencera la vente des marchandises et matériel. (357)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
 Située à Saumur, Montée-du-Fort, n° 15.  
 S'adresser, pour traiter, au notaire. (358)

Etudes de M<sup>e</sup> GAUTIER et LE BLAYE, notaires à Saumur.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
 Pour entrer en jouissance de suite,  
**UNE MAISON**  
 Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 10.  
 S'adresser, pour traiter, auxdits notaires. (359)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

Le dimanche 22 mai 1881, à midi, au Pont-Fouchard, en Bagnaux, dans la maison où est décédée M<sup>me</sup> veuve Besnard-Ory, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles, objets et effets mobiliers, linge et literie, dépendant des successions des deux époux René Besnard et Marie Ory.  
 On paiera comptant, plus 5 pour 100 applicables aux frais de la vente.

**OFFICE D'HUISSIER**  
 A CÉDER DE SUITE.  
 S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M<sup>e</sup> CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M<sup>e</sup> BOURASSAUX, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

**RIELLANT**  
 Chirurgien - Dentiste,  
 49, rue Royale, Saumur,  
 Au premier.

**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean 1881,  
**UNE MAISON**  
 Comprenant deux corps de bâtiments.  
 Sur la rue, au rez-de-chaussée, cuisine et salle à manger; au premier, salon, deux chambres, mansardes et greniers;  
 Sur le jardin, salon, salle à manger et vestibule; au premier, quatre chambres à coucher;  
 Jardin, pompe, lieux d'aisances, deux belles caves;  
 Un autre bâtiment dans le jardin, pouvant être converti en un vaste appartement.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire, ou à M<sup>me</sup> FILLOLEAU. (360)

**A LOUER**  
 Pour entrer en jouissance de suite,  
**LE MOULIN**  
 De Montreuil-sur-le-Loir,  
 Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.  
 S'adresser au sieur Cointreau, gardé à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.  
 M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

UN HOMME SÉRIEUX, bon comptable et au courant des affaires, demande un emploi.  
 S'adresser au bureau du journal.  
**COMPAGNIE BORDELAISE DE NAVIGATION A VAPEUR**  
 Société anonyme au capital de 3 millions.  
 Pour frets directs de Nantes à New-York et New-York à Nantes, Nantes à Kingston, Port-au-Prince, Jérémie, la Nouvelle-Orléans, passages et tous renseignements, s'adresser à MM. Coquebert et Jammes, agents de la C<sup>ie</sup>, 20, passage Pommeraye, Nantes.

**FER ENCAUSSE**  
 Solution titrée de FER BICARBONATE  
 Guérit: Chlorose, Anémie, Névralgie, Hystérie, Écoulements blancs, Épuisement, Lymphatisme, Rachitisme, etc.  
 Elle se coagule jamais et il est véritablement le moins cher de tous les ferrugineux, puisque le flacon dure de 40 à 50 jours.  
 PRIX DU FLACON UNIQUE: 3 FR. 50.  
 VENTE dans toutes les Bonnes Pharmacies.  
 VENTE EN GROS ET DÉPOT GÉNÉRAL: Coustellier Frères & Co, 45, FAUBOURG MONTMARTRE, PARIS  
 Saumur: ERNOUL.

Récompense Nationale de 16,600 fr. MÉDAILLE D'OR, etc.  
**QUINA-LAROCHE**  
 ELIXIR VINEUX  
 (Extrait des 3 Quinquinas)  
 Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge.  
 recommandé contre les AFFECTIONS D'ESTOMAC, ANÉMIE, MANQUE DE FORCES, SUITES DE COUGHES, LANGUEUR, FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc.  
 PARIS, 22 à 10, RUE DROUOT & LES PHARMACIES.

On cherche à amener une confusion aux PILULES GOLVIN.  
**GOLVIN**  
 PILULES DÉPURATIVES  
 GUILLEMINET ARSENIÉ  
 tre est une contrefaçon. Chaque pilule porte le nom GOLVIN. — En purifiant le sang, ces pilules sont efficaces dans toutes les maladies. — 2 fr. le flacon, compris le NOUVEAU GUIDE de la SANTÉ. — Dans toutes les Pharmacies de France et de l'Étranger.  
 Adresser toute communication relative aux produits de la Méthode Dépurative à M. GOLVIN, 50, rue Olivier-de-Serres, Paris.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
 POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT  
**LA PHARMACIE NORMANDINE**  
 Précédemment 10, rue Saint-Jean, est transférée en face, 11 et 13.  
**SOUFRE POUR LA VIGNE**  
**GRAND ENTREPOT**  
 MAGASINS PICHAT, place du Roi-René.  
 S'adresser à M. RAOUL FEIGNOUX.

Maison J.-P. LAROZE & Co, Pharm<sup>ie</sup>  
 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.  
**Sirop Laroze**  
 DÉCORÉES D'ORANGES AMÈRES  
 Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre:  
 Gastrites, Douleurs et Crampes d'Estomac.  
 Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.  
 PRIX DU FLACON: 3 FRANCS.  
**Dentifrices Laroze**  
 AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC  
 Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.  
 ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — Poudre, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25.  
 OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.  
 DÉPOT A PARIS:  
 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26  
 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.  
 Saumur, imprimerie de P. GODDT.